

MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DES PÊCHEURS ET PARTICULARITÉS ASSOCIÉES AUX PLANS DE PÊCHE ET CERTAINS HÉBERGEMENTS:

- Il est possible que les pêcheurs soient contactés par le personnel de la réserve quelques jours avant le début de leur séjour. Cela permettra de préparer votre plan de pêche en procédant avec vous aux choix de vos lacs (si applicable) et de répondre à vos questions au besoin.
- Selon l'hébergement réservé, une ou deux chaloupes incluses dans votre forfait vous seront attribuées pour chacun des lacs de votre plan de pêche.
- Les moteurs hors-bords **ne sont pas inclus** dans le forfait, il y a possibilité de louer des moteurs hors-bords 2.5 HP (essence incluse) aux accueils de la réserve. **Prévoyez et réservez-les à l'avance!**
- Lorsque le quota d'un lac est atteint, il est remplacé par un autre plan d'eau. Nous ne pouvons toutefois garantir que le lac de remplacement offre les mêmes espèces.
- Il est interdit de pêcher plus d'un lac dans la même journée **à l'exception de la rivière Rouge (offerte chaque jour avec le lac désigné ce jour-là) et du lac Des Jésuites et Jacques le mercredi.**
- La fermeture des lacs s'effectue en grande majorité entre 80 à 95% du quota. Cela est réalisé afin de maintenir une bonne qualité de pêche et la pérennité de la ressource sur nos plans d'eau.
- La condition des routes (principalement en début de saison) ainsi que les résultats de pêche peuvent nous obliger à modifier certains plans de pêche sans préavis.
- Les lacs proposés en forfait pêche figurent parmi les meilleurs plans d'eau de la réserve et sont pour la majorité facilement accessibles. Cependant dans certains cas, il est préférable de se déplacer en camionnette (recommandé). De plus, certains lacs sont accessibles par un sentier et exigent une bonne condition physique. **Dans certains cas, l'utilisation d'un VTT est permise et/ou nécessaire (ex : plan de pêche Laverdière).**
- **LAC DEVANT CHALET :** Pour les chalets Balsam (lac des Sucrieries), Sapin 1-2-3-4 (lac Sapin), Legendre 1-2-3 (lac Legendre), Gesseron 1-2 (Lacs Gesseron-Hardinge), Laverdière 1-2 (Lac Laverdière) et Willard Nord et Sud (Lac Willard), **il n'est pas possible de pêcher à tous les jours sur les lacs situés en face des hébergements. Ces lacs vous sont offerts le soir d'arrivée après 17h (avec une chaloupe ou 2 chaloupes selon votre hébergement) et/ou lors des journées fixées au plan de pêche (2 chaloupes par hébergement).**
- **Les hébergements** (camp ou chalets) **doivent être libérés à 13h30 la journée de votre départ.** Vous pouvez toutefois pêcher jusqu'à la noirceur lors de votre dernière journée, **à l'exception des lacs situés devant les hébergements que vous devez libérer les chaloupes avant 17h.**
- La navigation de nuit est **interdite** dans la réserve en raison que les embarcations ne sont pas équipées de feux de signalisation.
- Le chalet **Sapin 4** est aménagé pour des personnes à mobilité réduite. **Veillez toutefois prendre soin de valider avec l'accueil La Macaza que les commodités répondent à vos besoins.**
- Les informations indiquées dans ce document sont à titre indicatif et **peuvent être modifiées sans préavis.**
- Les animaux domestiques ne sont tolérés en aucun cas, ni aucun moment à l'intérieur des hébergements.
- **Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé en cas de modification(s).**

Pour toutes questions, contactez-nous à l'un de nos postes d'accueil
 Accueil Saint-Michel-des-Saints (450) 833-5530
 Accueil La Macaza (819) 275-1811
 Courriel : rougematawin@sepaq.com
 Site Web: www.sepaq.com/rf/rom

ESPÈCES ET LIMITE QUOTIDIENNE DE CAPTURES ET DE POSSESSION PAR PÊCHEUR		PARTICULARITÉS/RESTRICTIONS
Ombre de fontaine	7	N/A
Touladi (grise)	2	Aucune gamme de taille
Doré jaune	3	Dorés conservés doivent mesurer entre 32 cm à 47 cm
Brochet du Nord	4	N/A
Achigan à petite bouche	6	N/A
Perchaude	50	N/A

Comment bien déclarer vos captures?

1. Des balances à poissons sont disponibles à chaque hébergement ainsi qu'aux stations d'éviscération et aux accueils de la réserve.
2. **Avant d'inscrire vos captures**, prenez soin de vérifier (si déjà inscrite ou alors complétez) les informations sur votre formulaire de déclaration de résultats de pêche : le numéro de votre réservation, le type de pêche, le nom de votre hébergement, le nombre de personnes et les dates de votre séjour.
3. Toutes vos captures conservées et remises à l'eau² doivent être déclarées par lac, par jour et par espèce. En prenant soin d'inscrire le nom du lac, la date de la journée de pêche et le nombre de pêcheur¹ (avec permis provincial) et les noms des pêcheurs.
4. Vous devez dénombrer et peser vos captures **par espèces** à chaque journée de pêche. *Ne pas estimer le poids de vos captures.*
5. Il est important d'inscrire le nombre de poissons pesés réellement avec le poids en kilogrammes (0,000 kg). *Si toutefois vous déclarez vos poids en livres, veuillez svp le spécifier sur le formulaire.*
6. Vous devez spécifier si vos poissons ont été pesés **Entier, Éviscérée, Éviscéré et Étêté, ou encore en filet**.
7. Si vous n'avez réalisé **aucune capture, ni remise à l'eau** lors de votre journée, cochez la case en bas à droite de chacune de vos journées de pêche.

Note¹ : Plusieurs personnes peuvent pêcher sur le même permis, mais une seule limite de captures s'applique (1 quota ou limite de captures pour 1 personne) et le titulaire du permis demeure responsable de toutes les captures. (ex : Alain, France et Simon ont tous pêchés sur le permis de Alain, une limite de 7 truites en tout pour le groupe serait permise).

Note² : **Ne pas peser les remises à l'eau** mais les **dénombrer par espèce**, cela engendre un stress et un risque de blessure(s) inutile aux poissons. Une saine remise à l'eau est également de mise.

Exemple de formulaire de déclaration de pêche complété :

Sépaq Formulaire de déclaration des résultats de pêche

La section ci-dessous doit être complétée par le préparé à l'accueil

RÉSERVATION : 1223567 Type de PÊCHE : Pêche hébergement Nom de l'Hébergement : Chalet sapin 1

Nombre pêcheurs dans le groupe : 4 Dates du séjour (j/m/aa) : du 23/05 au 24/05 Année : 2020

La section ci-dessous doit être complétée quotidiennement par le chef de groupe pour tous les pêcheurs et doit être remise obligatoirement au poste d'accueil ou déposée dans une boîte prévue à cet effet à la fin de votre séjour.

Nom du plan d'eau pêché	Date de pêche	Nombre de pêcheurs possédant un permis de pêche provincial valide	Noms des pêcheurs					No. d'heures pêchées
Lac Sansfond	23 mai	4	Lance Laligne					6
			Yvon Ramer					4
			Nicola Lefillon					5
			Huguette Labouée					6

Espèces pêchées	Nombre de captures gardées et/ou consommées	Nombre de remises à l'eau (ne pas inclure les conservées)	Nombre de poissons pesés	Poids total par espèce (kg)			
				Entier	Éviscéré	Éviscéré et étêté	En filet
OMBLE DE FONTAINE (MOUCHETÉE)							
GRAND BROCHET	14	6	14	29,150			
DORÉ JAUNE	10	8	8		5,135		
TOULADI (GRISE)							
ACHIGAN À PETITE BOUCHE							
PERCHAUDE	25	12	25	3,750			

SI AUCUNE CAPTURE CONSERVÉE OU REMISE À L'EAU

TABLE DES SECTEURS DE PÊCHE

1. Plan de pêche du secteur Balsam (Chalet Balsam).....	Page 4
2. Plan de pêche du secteur Sapin (Chalets Sapin 1-2-3-4).....	Page 5
3. Plan de pêche du secteur Cinq-Doigts (Camps rustiques Baie-Noire et Baie du Saget).....	Page 6
4. Plan de pêche du secteur L'Ascension (Chalet L'Ascension).....	Page 7
5. Plan de pêche du secteur McIntyre (Camp rustique McIntyre).....	Page 8
6. Plan de pêche du secteur Legendre (Chalets Legendre 1-2-3).....	Page 9
7. Plan de pêche du secteur Gesseron (Chalets Gesseron 1-2).....	Page 10
8. Plan de pêche du secteur Laverdière (Chalets Modik Laverdière1-2).....	Page 11
9. Plan de pêche du secteur Dumbo (Chalet Modik Dumbo).....	Page 12
10. Plan de pêche du secteur Willard (Chalets Modik Willard Nord et Sud).....	Page 13

SECTEUR BALSAM

HÉBERGEMENT : CHALET BALSAM (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 22 JUIN INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Le chalet Balsam est conçu pour 8 pêcheurs.** Il est situé au bord du lac **des Sucrieries**, à 500 mètres de l'accueil La Macaza, à 31 km de l'entrée l'Ascension et 64 km de l'accueil St-Michel.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé domestique), Touladi (truite grise), Grand brochet, Doré Jaune et Perchaude.
- La pêche sur le lac **des Sucrieries** est possible le soir d'arrivée à partir de 17h. Ce lac est également disponible tous les jours comme choix de lac à votre plan de pêche.
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **des Sucrieries** avant 17h lors de la dernière journée de votre séjour.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (O) : (B) : Grand brochet, (D) : Doré jaune, (P) : Perchaude, (T) : Touladi (Truite grise), Omble de fontaine indigène, (O*) : Omble de fontaine ensemencé lignée domestique

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Balsam	2	Sucrieries (B-D-P)	Sucrieries (B-D-P)	Sucrieries (B-D-P)	Sucrieries (B-D-P)	Sucrieries (B-D-P)	Sucrieries (B-D-P)	Sucrieries (B-D-P)
	2	Cinq-Doigts (O)	Cinq-Doigts (O)	Cinq-Doigts (O)	Cinq-Doigts (O)	Cinq-Doigts (O)	Cinq-Doigts (O)	Cinq-Doigts (O)
	2	Vitart (O*)	Cinq-Doigts (O)	Grand Froid (O-T)	Cinq-Doigts (O)	Moranger (O*)	Grand Froid (O-T)	Moranger (O*)
	2	Grand Froid (O-T)	Forbin (O) ou De la Butte (O)	Grand Froid (O-T)	Vitart (O*)	Forbin (O) ou De la Butte (O)	Grand Froid (O-T)	Forbin (O) ou De la Butte (O)

SECTEUR SAPIN

HÉBERGEMENTS : CHALET SAPIN 1-2-3 (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 22 JUIN INCLUSIVEMENT)

CHALET SAPIN 4 (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

PÊCHE FAMILIALE : CHALETS 3 ET 4 (OFFERT DU 5 JUILLET AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Secteur de 4 chalets chacun conçus pour 4 pêcheurs.** Les chalets sont situés au bord du lac **Sapin**, à 3 km de l'accueil La Macaza, à 31 km de l'entrée l'Ascension et 64 km de l'accueil St-Michel.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé domestique), Touladi (truite grise), Grand brochet, Doré Jaune, Perchaude et Achigan à petite bouche.
- La pêche sur le lac **Sapin (B-D-P-A) est possible le soir d'arrivée à partir de 17h (1 seule embarcation) et sur demande 1 fois par bloc de 3 jours** comme choix de lac à votre plan de pêche. Pour cette journée vous aurez droit à 2 embarcations.
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **Sapin avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- Le chalet **Sapin 4** est aménagé pour des personnes à mobilité réduite. **Veillez toutefois prendre soin de valider avec l'accueil La Macaza que les commodités répondent à vos besoins.**
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (B) : Grand brochet, (D) : Doré jaune, (T) : Touladi (Truite grise), (P) : Perchaude, (A) : Achigan à petite bouche, (O) : Omble de fontaine indigène, (O*) : Omble de fontaine ensemencé lignée domestique

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Sapin 1	2	Grand Froid (O-T)	Svastika (O-T)	Moranger (O*)	Forbin (O) ou De la Butte (O)	Petit Froid (O-T)	Grandive (O-T)	Vitart (O*)
Sapin 2	2	Grandive (O-T)	Moranger (O*)	Forbin (O) ou De la Butte (O)	Grand Froid (O-T)	Vitart (O*)	Petit Froid (O-T)	Cinq-Doigts (O)
Sapin 3	2	Forbin (O) ou De la Butte (O)	Vitart (O*)	Petit Froid (O-T)	Grandive (O-T)	Grand Froid (O-T)	Moranger (O*)	Svastika (O-T)
Sapin 4	2	Moranger (O*)	Grandive (O-T)	Cinq-Doigts (O)	Moranger (O*)	Svastika (O-T)	Forbin (O) ou De la Butte (O)	Grand Froid (O-T)

SECTEUR CINQ-DOIGTS

HÉBERGEMENTS : CAMPS RUSTIQUES BAIE-NOIRE ET BAIE DU SAGET (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Secteur de 2 camps rustiques chacun conçus pour 3 pêcheurs.** Les camps sont situés au lac **Cinq-Doigts** à 20 km de l'accueil La Macaza, à 51 km de l'entrée l'Ascension et 44 km de l'accueil St-Michel.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé domestique).
- La pêche sur le lac **Cinq-Doigts** **est possible le soir d'arrivée à partir de 17h**. Ce lac est également disponible tous les jours comme choix de lac à votre plan de pêche.
- Vous devez libérer la chaloupe du lac **Cinq-Doigts** **avant 17h** lors de la dernière journée de votre séjour.
- Il est possible que **les deux camps pêchent le lac Fernand la même journée**. Il y a 2 embarcations sur le lac, soit **une pour chaque camp**. Ne pas bloquer l'accès au lac avec le véhicule.

LÉGENDE → (O) : Omble de fontaine indigène, (O*) : Omble de fontaine ensemencé lignée domestique

PLAN DE PÊCHE

Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Camp rustique Baie Noire	1	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)
Camp rustique Baie du Saget	1	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)	Cinq-Doigts (O) ou Fernand (O*)

SECTEUR L'ASCENSION

HÉBERGEMENT : CHALET L'ASCENSION (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Le chalet Ascension est conçu pour 4 pêcheurs.** Il est situé au bord de la **rivière Rouge** tout près de l'entrée de L'Ascension, à 30 km de l'accueil La Macaza et 95 km de l'accueil St-Michel.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé domestique et hybride intraspécifique).
- La pêche sur la **rivière Rouge** **est possible le soir d'arrivée à partir de 17h**. Ce plan d'eau est également disponible tous les jours à votre plan de pêche.
- ***IMPORTANT :** La limite de captures est de **3 ombles de fontaines par permis de pêche** pour le lac **des Jésuites**. Ce lac est **disponible seulement le mercredi** et vous avez la possibilité de compléter votre limite quotidienne par permis (**7 ombles**) sur le lac **Jacques** ou sur la **rivière Rouge (pêche à gué)**.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche des lacs à ombles de fontaine ont été prévus en remplacement.

LÉGENDE → (O) : Omble de fontaine indigène, (O*) : Omble de fontaine ensemencé lignée domestique, (O**) : Omble de fontaine ensemencé lignée hybride intraspécifique

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	*Mercredi	Jeudi	Vendredi
Chalet L'Ascension	2	Jacques (O-O**) et/ou	Grasmère (O) et/ou	Vitart (O*) et/ou	Grasmère (O) et/ou	*Des Jésuites (O) et Jacques (O-O**) et/ou Rivière Rouge (O)	Vitart (O*) et/ou	Grasmère (O) et/ou
	pêche à gué	Rivière Rouge (O)	Rivière Rouge (O)	Rivière Rouge (O)	Rivière Rouge (O)		Rivière Rouge (O)	Rivière Rouge (O)

SECTEUR McINTYRE

HÉBERGEMENT : CAMP RUSTIQUE McINTYRE (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- Le camp rustique McIntyre est conçu pour 3 personnes. Il est situé au bord du lac McIntyre à 17 km de l'entrée l'Ascension, à 44 km de l'accueil La Macaza et 109 km de l'accueil St-Michel.
- Espèces pêchées : Omble de fontaine (indigène et ensemencé hybride intraspécifique).
- La pêche sur le lac McIntyre **est possible le soir d'arrivée à partir de 17h**. Ce lac est également disponible tous les jours comme choix de lac à votre plan de pêche.
- Vous devez libérer la chaloupe du lac McIntyre **avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche des lacs à ombles de fontaine ont été prévus en remplacement.

LÉGENDE → (O) : Omble de fontaine indigène, (O**) : Omble de fontaine ensemencé lignée hybride intraspécifique

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Camp rustique McIntyre	1	McIntyre (O-O**) ou McRae (O-O**)	McIntyre (O-O**) ou Fournet (O)	McIntyre (O-O**) ou McRae (O-O**)	McIntyre (O-O**) ou Hoyt (O)	McIntyre (O-O**) ou McRae (O-O**)	McIntyre (O-O**) ou Fournet (O)	McIntyre (O-O**) ou Hoyt (O)

SECTEUR LEGENDRE

HÉBERGEMENTS : CHALETS LEGENDRE 1 ET 3 (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

CHALET LEGENDRE 2 (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 15 MAI AU 22 JUIN INCLUSIVEMENT)

PÊCHE FAMILIALE : CHALETS 1-2-3 (OFFERT DU 5 JUILLET AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Secteur de 3 chalets chacun conçus pour 4 pêcheurs.** Les chalets sont situés au bord du lac **Legendre** à 21 km de l'accueil St-Michel et 45 km de l'accueil La Macaza.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé), Touladi (truite grise), Grand Brochet et Perchaude
- La pêche sur le lac **Legendre (B) est possible le soir d'arrivée à partir de 17h (1 seule embarcation) et sur demande 1 fois par bloc de 3 jours** comme choix de lac à votre plan de pêche. Pour cette journée vous aurez droit à 2 embarcations.
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **Legendre avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (B) : Grand brochet, (P) : Perchaude, (T) : Touladi (Truite grise), (O) Omble de fontaine indigène, (O*) : Omble de fontaine ensemencé lignée domestique

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Chalet Legendre 1	2	Baie du Dix-Milles (B-P) ou Boulard (O-O*)	Libeau Sud (B-P) ou Boulard (O-O*)	Coivrel (O*)	Briseval (B-P) ou Boulard (O-O*)	Grand Froid (O-T) ou Boulard (O*)	Boulard (O-O*)	Baie du Bois-Vert (B-P) ou Boulard (O-O*)
Chalet Legendre 2	2	Baie du Bois-Vert (B-P) ou Coivrel (O*)	Boulard (O-O*)	Baie du Dix-Milles (B-P) ou Boulard (O-O*)	Grand Froid (O-T) ou Boulard (O-O*)	Coivrel (O*)	Libeau Sud (B-P) ou Boulard (O-O*)	Briseval (B-P) ou Coivrel (O*)
Chalet Legendre 3	2	Libeau Sud (B-P) ou Boulard (O-O*)	Grand Froid (O-T) ou Coivrel (O*)	Baie du Bois-Vert (B-P) ou Boulard (O-O*)	Coivrel (O*)	Briseval (B-P) ou Boulard (O-O*)	Baie du Dix-Milles (B-P) ou Coivrel (O*)	Boulard (O-O*)

SECTEUR GESSERON

HÉBERGEMENTS : CHALETS GESSERON 1-2 (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 22 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Secteur de 2 chalets, le chalet Gesseron #1 est conçu pour 4 pêcheurs alors que le chalet Gesseron #2 pour 6 pêcheurs.** Les chalets sont situés au bord du lac Gesseron, à 38 km de l'accueil St-Michel et 62 km de l'accueil Macaza.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé), Grand Brochet, Doré Jaune, Perchaude.
- La pêche sur le lac **Gesseron (B-P) ou Tourvion (B-P) est possible le soir d'arrivée à partir de 17h (1 seule embarcation) et sur demande 1 fois par bloc de 3 jours** comme choix de lac à votre plan de pêche. Pour cette journée vous aurez droit à 2 embarcations.
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **Gesseron et Tourvion avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (B) : Grand brochet, (D) : Doré jaune, (P) : Perchaude, (O) Omble de fontaine indigène, (O**) : Omble de fontaine ensemencé lignée hybride intraspécifique

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Chalet Gesseron 1	2	Gate (B-D-P)	Antique (B-P)	Cirier (O-O**)	Matawin (B-P)	Petit Chaland (B-P)	Pierron (B-D-P)	Haute-Terre (O)
Chalet Gesseron 2	2	Haute-Terre (O)	Pierron (B-D-P)	Antique (B-P)	Cirier (O-O**)	Gate (B-D-P)	Cirier (O-O**)	Antique (B-P)
	2	Cirier (O-O**)	Matawin (B-P)	Petit Chaland (B-P)	Cirier (O-O**)	Matawin (B-P)	Cirier (O-O**)	Matawin (B-P)

SECTEUR LAVERDIÈRE

HÉBERGEMENTS : CHALETS MODIK LAVERDIÈRE 1-2 (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 22 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Secteur de 2 chalets Modik chacun conçu pour 4 pêcheurs.** Les chalets sont situés au bord du lac Laverdière, à 53 km de l'accueil St-Michel, 74 km de l'accueil Macaza et 51 km de l'entrée de L'Ascension. Camp du gardien de territoire à proximité.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé), Touladi, Grand Brochet, Doré Jaune, Perchaude et Achigan à petite bouche.
- La pêche sur le lac **Laverdière (B-D-P-A) est possible le soir d'arrivée à partir de 17h (1 seule embarcation) et lors de sa journée prévue au plan de pêche pour chaque hébergement (2 embarcations).**
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **Laverdière avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- **NOTE :** Les lacs **Dumbo** et **Verneuil** peuvent également être pêchés par le chalet **Dumbo** le samedi et le dimanche ainsi que le mercredi et jeudi en raison de l'accès du lac Verneuil.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (B) : Grand brochet, (D) : Doré jaune, (T) : Touladi (Truite grise), (P) : Perchaude, (A) : Achigan à petite bouche, (O) : Omble de fontaine indigène, (O**) : Omble de fontaine ensemencé lignée hybride intraspécifique

PLAN DE PÊCHE

Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Modik Laverdière 1	2	Laverdière (B-D-A-P)	Verneuil (O) ou Dumbo (O-O**) ou VTT Cordeau (B-D-P)	Du Sault (B) ou VTT Harel (B)	Laverdière (B-D-A-P)	Verneuil (O) ou Dumbo (O-O**) ou VTT Cordeau (B-D-P)	Raimbault (B-T) ou Harel (B)	Au Brochet (B-D-P) ou VTT De L'Attrape (B)
Modik Laverdière 2	2	Verneuil (O) ou Dumbo (O-O**) ou VTT Cordeau (B-D-P)	Laverdière (B-D-A-P)	Au Brochet (B-D-P) ou VTT De L'Attrape (B)	Raimbault (B-T) ou VTT Harel (B)	Laverdière (B-D-A-P)	Verneuil (O) ou Dumbo (O-O**) ou VTT Cordeau (B-D-P)	Du Sault (B) ou VTT Harel (B)

SECTEUR DUMBO

HÉBERGEMENT : CHALETS MODIK DUMBO (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 22 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Le chalet Modik Dumbo est conçu pour 4 personnes.** Il est situé au bord du lac Dumbo, à 57 km de l'accueil La Macaza, 54 km de l'accueil Macaza et 45 km de l'entrée de L'Ascension.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé).
- La pêche sur le lac **Dumbo (O-O**)** **est possible le soir d'arrivée à partir de 17h**. Ce lac est également disponible tous les jours comme choix de lac à votre plan de pêche. Lors de cette ou ces journée(s) vous aurez droit à 2 embarcations.
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **Dumbo avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- **NOTE :** Les lacs **Dumbo** et **Verneuil** peuvent également être pêchés par les chalets **Laverdière** le samedi et le dimanche ainsi que le mercredi et jeudi.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (T) : Touladi (Truite grise), (O) : Omble de fontaine indigène, (O) : Omble de fontaine ensemencé lignée hybride intraspécifique**

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Modik Dumbo	2	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O) ou Lenoir (O-T)	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O)	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O)	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O) ou Lenoir (O-T)	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O)	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O) ou Lenoir (O-T)	Dumbo (O-O**) ou Verneuil (O)

SECTEUR WILLARD

HÉBERGEMENTS : CHALETS MODIK WILLARD NORD ET SUD (OFFERT EN FORFAIT PÊCHE DU 22 MAI AU 7 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT)

INFORMATIONS :

- **Secteur de 2 chalets Modik chacun conçu pour 4 pêcheurs.** Les chalets sont situés au bord du lac Willard à 40 km de l'entrée du secteur L'Ascension, à 67 km de l'accueil La Macaza et à 78 km de l'accueil St-Michel.
- **Espèces pêchées :** Omble de fontaine (indigène et ensemencé), Touladi, Grand Brochet, Doré Jaune.
- La pêche sur le lac **Willard (B-T) est possible le soir d'arrivée à partir de 17h (1 embarcation) et sur demande (1 fois par bloc de 3 jours)** comme choix de lac à votre plan de pêche. Lors cette journée vous aurez droit à 2 embarcations.
- Vous devez libérer les chaloupes du lac **Willard avant 17h** lors de la **dernière** journée de votre séjour.
- Advenant l'atteinte du quota des lacs inscrits au plan de pêche, des lacs de remplacement vous seront offerts sans toutefois garantir que ceux-ci offrent les mêmes espèces.

LÉGENDE → (B) : Grand brochet, (D) : Doré jaune, (T) : Touladi (Truite grise), (O) : Omble de fontaine indigène, (O) : Omble de fontaine ensemencé lignée hybride intraspécifique**

PLAN DE PÊCHE								
Hébergement	Nombre de chaloupe(s) par jour par lac	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Modik Willard Nord	2	Rouge (B-D-T)	Saxel (O**)	Journet (O-O**)	Rouge (B-D-T)	Saxel (O-O**)	Héripel (B-D)	Journet (O-O**)
Modik Willard Sud	2	Journet (O-O**)	Rouge (B-D-T)	Saxel (O-O**)	Journet (O-O**)	Rouge (B-D-T)	Saxel (O-O**)	Héripel (B-D)